

Chantal MARIJNISSEN

Chef d'unité « Environnement, ressources naturelles et eau »

Commission européenne, DG Europeaid

Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC)

17ème Réunion des Parties, du 24 au 27 Octobre 2017 à Douala, Cameroun

Cérémonie d'ouverture

Jeudi 26 Octobre 2017

Votre Excellence Monsieur Ngole Philip Ngwese, Ministre des Forêts et Faune de la République du Cameroun,

Excellence Madame Rosalie Matondo, Ministre de l'Économie Forestière de la République du Congo,

Excellence Mr Lambert Lissane Moukove, le Ministre des Forêts, Chasse et Pêche de la République Centre Africaine,

Excellence Mr Jean Baptiste Habialimana, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentier de la République du Rwanda et République du Congo et des Pays de la CEMAC, Représentant de la Présidente en Exercice de la COMIFAC.

Excellence Madame Marie Thérèse Mfoula, Secrétaire Generale Adjointe de la CEEAC,

Mr. le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC,

Honorables Parlementaires et membres des gouvernements des pays membres de la CEEAC,

Membres du Corps diplomatique en République du Cameroun,

Représentants des organisations internationales en République du Cameroun,

Autorités de la ville de Douala,

Représentants des organisations de la société civile,

Représentant des institutions affiliées à la COMIFAC,

Partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo,

Mesdames et Messieurs,

- L'Union Européenne est très heureuse de participer à cette 17^{ème} réunion des partenaires du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC). Nous avons accompagné ce

partenariat depuis les premières réunions à Paris en 2003 et nous sommes particulièrement honorés d'en avoir assuré la facilitation pour deux années consécutives : 2016 et 2017, comme il avait été annoncé à Yaoundé en 2015.

- **Les politiques de l'UE sont parfaitement alignées avec les objectifs globaux de développement durable définis** par l'Agenda 2030 sur le Développement Durable, l'Accord de Paris sur le Climat et de l'Accord d'Addis-Ababa sur le financement pour le développement. Le Consensus Européen pour le Développement parle en particulier des **5 "P": People, Planet, Prosperity, Peace and Partnership**. Les forêts du Bassin du Congo jouent un rôle crucial dans la réalisation de l'ensemble ces priorités.
- Nous sommes convaincus qu'une **conservation et une gestion durable et responsable des écosystèmes forestiers** peut permettre à la fois de maintenir l'incroyable richesse du capital naturel que recèle votre région et de renforcer le développement économique durable, en garantissant des moyens d'existence aux populations les plus vulnérables.
- Bien entendu, les **forêts du Bassin du Congo représentent aussi un enjeu mondial** de première importance pour l'humanité de par son **rôle de régulation du climat**, l'importance de ses ressources en eau et de la biodiversité unique qu'elles contiennent.
- **L'Union Européenne est, comme vous le savez, un partenaire fidèle et solide de la région d'Afrique Centrale** dans les secteurs des forêts et de l'environnement. Un chiffre ne dit pas tout, néanmoins il me semble opportun de mentionner que nous avons fourni plus de **500 millions d'euros** pour la conservation de la biodiversité en Afrique au cours des **30 dernières années**. La relation entre la conservation de la nature, la gestion responsable des ressources naturelles et le développement socio économique durable, est de nos jours incontournable. Ce **nexus conservation de la nature / développement** est donc au cœur de toutes nos actions.
- Au regard de la concurrence croissante dans l'allocation des ressources financières dans l'aide publique pour le développement, nous mettons la bonne gouvernance au centre de la gestion des ressources naturelles. Le **processus « Forest Law Enforcement and Trade »** en est une parfaite illustration, et il implique les 5 pays forestiers les plus

importants en Afrique Centrale, dont fait partie le Cameroun qui nous accueille ces jours ci.

- Nous sommes convaincus que la bonne gestion des écosystèmes est également extrêmement importante dans le maintien de la **stabilité et de la paix** dans la région. Quand elles sont bien gérés, les **aires protégées** constituent une zone où l'état de droit est maintenu, parfois dans des contextes extrêmement difficiles (Garamba en RDC, Faro ici au Cameroun, juste à titre de exemple); et cela peut servir à toute la région. **Le nexus conservation de la nature et sécurité**, ce qui comprend le secteur de la justice et la bonne gouvernance, est de plus en plus évident.
- Comme déjà mentionné, l'Union Européenne a été pendant des décennies un soutien majeur pour la création et la gestion des **aires protégées** en Afrique. Ainsi, le parc national de Zakouma au Tchad, que j'ai eu la chance de visiter pendant mon affectation à notre Délégation à N'Djamena, bénéficie depuis 1987 d'un soutien ininterrompu de l'Union Européenne pour sa gestion et la lutte contre le braconnage. Dans les autres pays d'Afrique Centrale, le **programme ECOFAC**, dont nous avons célébré le début de la phase 6 au Cameroun hier, permet, depuis 25 ans, de conserver des écosystèmes majeurs, en combinant la protection des sites sensibles et le développement économique pour les populations locales. Le programme ECOFAC 5 a par exemple contribué à la gestion de 20 aires protégées ainsi que à l'application de la loi (y compris la lutte contre le trafic de faune sauvage, l'appui à l'application des mesures pénales y afférentes , etc). Le programme ECOFAC 6 financera 16 parcs, la lutte anti-braconnage et la formation des cadres et des eco-gardes.
- L'importance de ce programme est telle qu'à peine la phase 6 commencée nous discutons avec la CEEAC et les pays de la région d'une augmentation de ressources et en cours de préparation. Ceci permettra un renforcement des résultats et de nouvelles zones et aires protégées ainsi que d'appuyer les pays de la région à lutter contre le trafic de faune sauvage et à améliorer la gouvernance dans ce secteur stratégique. Ceci s'aligne aussi sur l'approche de l'Union européenne en matière de la biodiversité bien connu sous le label "**Au delà des éléphants**" ("Larger than elephants"). Les ressources du budget de l'Union européenne s'ajoutent au programme régional du Fonds Européen pour le Développement en renforçant et complétant cette stratégie.

- Comme je l'ai déjà mentionné hier, hier j'ai eu le privilège de lancer le volet camerounais du programme régional ECOFAC VI avec la CEEAC, la COMIFAC et le Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun. Je suis très heureuse de pouvoir dire que la coopération entre l'Union européenne et le Cameroun continue à être fructueuse et je me rejouis de ces nouveaux financements pour les aires protégées camerounaises.
- Enfin, en 2016, l'Union Européenne a adopté un **plan d'action quinquennal (2016-2020) contre le trafic illégal des espèces sauvages**, qui vise à la prévention, au renforcement de l'application des lois et à la mise en place d'un partenariat mondial pour lutter contre ce fléau. Le plan d'action s'appuie sur les efforts en cours de l'Union Européenne et de l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette région, tous ici représentés dans le cadre du PFBC, mais met davantage l'accent sur la coopération avec les pays d'origine et de destination dans le trafic illégal de la faune et flore. Les actions comprennent d'ailleurs la mobilisation de nos instruments diplomatiques et commerciaux pour la lutte contre la traite des espèces sauvages.
- On peut dire, en résumé, qu'avec ceci, **l'Union européenne contribue à une Planète sauvegardée qui permet le développement de la Paix et la Prospérité.**
- Comme nos discussions de ces derniers jours l'ont bien démontré, il est temps d'inclure aussi de plus en plus le **secteur privé** dans nos stratégies conjointes, et en allant au-delà du secteur forestier, par exemple dans les secteurs minier, agro-industriel ou de l'éco-tourisme. Ceci évidemment se comprend dans le cadre légal réglementaire autant à niveau national que du droit international ; comme par exemple dans les sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Un réel progrès vers une **Economie Verte** sera possible seulement en associant étroitement le secteur privé.
- A ce sujet, je voudrais citer le **Plan d'Investissement Externe de l'Union Européenne**, lancé en septembre et qui représente une nouvelle opportunité pour la région d'Afrique centrale et le secteur des ressources naturelles renouvelables en particulier. Le PIE a mis en place un système de garanties de 1,5 milliards d'euros. Les institutions financières internationales de développement peuvent y accéder. Ceci avec

l'idée d'attirer des financements supplémentaires, et en particulier du secteur privé dans des projets durables du point de vue économique et environnemental.

- En recapitulant, ces importants domaines requièrent que les décideurs nationaux puissent se baser sur des compétences qualifiées et sur des informations fiables. **Nous avons donc également agi dans les domaines de la formation et de l'information scientifique.** Plus de 200 masters en gestion des ressources naturelles ont été formés avec le soutien financier de l'UE au travers de l'ERAIFT, et l'état des forêts a été produit par le PFBC sous la houlette de **l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale.**
- Je voudrais évidemment aussi aborder le **niveau institutionnel.** En effet, l'Union Européenne est convaincue que les **institutions régionales** peuvent contribuer à une bonne gestion de l'écosystème forestier d'Afrique centrale ; en particulier, en ce qui concerne certaines **questions transfrontalières**, telles que le braconnage, le trafic illégal et les liens avec la sécurité et stabilité de la région.
- La **CEEAC** et la **COMIFAC** ont chacune d'entre elles un **rôle essentiel et complémentaire.** Nous notons l'évolution positive de la coopération entre ces deux institutions et nous souhaitons que la réforme institutionnelle en cours aboutisse à des modèles de fonctionnement articulés. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir une vision très claire des rôles et des ressources nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions respectives, telles que définies par leurs Etats Membres. Le soutien des partenaires extérieurs ne sera jamais suffisant pour adresser les causes profondes des problèmes et pour obtenir des résultats durables. Au regard de ces défis, enjeux et opportunités au niveau du Bassin du Congo, il devient évident que le leadership gouvernemental est aujourd'hui déterminant pour une coopération multilatérale efficace et croissante entre la région et les partenaires internationaux.
- Sur le plan des engagements politiques dans la sous-région en matière de la lutte contre le braconnage organisé, la **Déclaration des Ministres de la CEEAC de N'Djamena** en juillet de cette année sur la sécurité des ressources naturelles, le conflit homme/faune et les autres conflits liés à l'utilisation des terres en Afrique centrale nous semble par exemple un **signal fort des gouvernements de la région**, et je tiens à vous en féliciter.

Egalement, la contribution du Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale, entre autres, aux échanges, capitalisation d'expériences et mise en réseau des agences et autorités chargées de la conservation, et tous les autres partenaires du secteur, a été d'une grande valeur.

- **En terme des perspectives futures**, le soutien et l'attention portée par l'Union européenne ne vont pas s'affaiblir, bien au contraire. Plus de 400 millions d'euros, soit environ 262,3 milliards de francs CFA, sont ainsi consacrées à la protection de l'environnement, à une gestion durable des forêts et des ressources naturelles, à la conservation de la biodiversité sur les pays d'Afrique centrale pour la période 2014-2020 (via les programmes indicatifs 11^{ème} FED du Tchad (53 MEUR), de RDC (120 MEUR), le programme régional indicatif d'Afrique centrale (88 +10 MEUR), les programmes thématiques GPGC (\pm 100 MEUR) ou le programme Intra ACP (\pm 40 MEUR).
- Toutes ces actions ont contribué à créer une véritable **communauté d'acteurs** qui se connaissent, s'estiment, débattent des véritables problèmes et échangent leurs points de vues dans un grand respect. Et c'est aussi **toute l'essence du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo**, et je suis heureuse de vous voir ici nombreux, représentant un nombre et une diversité très importante d'institutions et organisations, et comme toujours, si engagés! L'Union européenne, pendant ces deux ans de facilitation, n'a pas ménagé des efforts pour mettre en place un cadre institutionnel au sein du partenariat avec la création des Collèges et du Conseil, des instances de discussion qui ont déjà démontré leur utilité et que personnellement je vois comme un important acquis auquel les participants donneront vie dans la prochaine étape. **Je voudrais remercier en particulier le facilitateur Anders Henriksson et le facilitateur Délégué Maxime Nzita Nganga Di Mavambu ainsi que toute l'équipe** pour leurs efforts et leur passion pendant ces deux dernières années. Je sais qu'ils n'ont pas été en vain ! Le prochain facilitateur du PFBC pourra compter sur le soutien sans faille de l'Union Européenne.

Je vous souhaite une très bonne séance plénière demain. Merci de votre attention.